63e ANNEE. — N° 34 MERCREDI 21 MARS 1923

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le rendement des impôts en février. Les enseignements. — Le montant des livraisons en nature à la France en 1922. — L'offensive allemande pour une intervention étrangère. — Le Reich doit avant tout se soumettre.

Le ministère des finances vient de publier le tableau du rendement des impôts en février.

Comme pour le mois de janvier, ce tableau accuse d'importantes plus-values.

Les impôts indirects témoignent d'une augmentation de 11 0/0 par rapport à février 1922 et de 1,5 0/0 par rapport aux évaluations budgétaires.

Les recettes des impôts directs dépassent, de leur côté, de 10 0/0 les recouvrements de février 1922 et de 15 0/0 les évaluations budgétaires.

Il faut se réjouir grandement de telles plus-values, qui viennent alléger quelque peu le fardeau de notre Trésorerie et apportent un léger ralentissement à la montée de notre dette flottante.

Mais, si ces résultats justifient un certain optimisme immédiat du point de vue du Trésor, ils ne résolvent pas le problème financier ; loin de là. Ils le font, au contraire, apparaître plus complexe et plus solidaire de notre politique générale.

Il n'est pas douteux, en effet, que ces plus-values fiscales proviennent de la hausse des prix de gros, hausse qui a accéléré l'allure des affaires et augmenté le produit des pourcentages perçus par le fisc.

L'amélioration du rendement fiscal repose donc sur la vie chère, et en exagère les répercussions.

Ces répercussions sont manifestes : si le mouvement de hausse n'est pas enrayé, nous irons vers un nouveau relèvement des salaires, un accroissement des prix de revient, toutes choses qui auraient pour effet de provoquer une nouvelle crise des affaires, par l'arrêt des achats à l'intérieur et à l'extérieur des exportations, bref il en résulterait à nouveau des moins-values.

Le but à atteindre demeure une diminution du coût de la vie.

⁂

Le moratoire accordé à l'Allemagne par la Commission des Réparations pour l'année 1922 réduisait ses prestations à 720 millions de marks-or en espèces et 1.450 millions de marks-or en nature — dont 950 pour la France et 500 pour les autres alliés.

Les payements en espèces furent acquittés, conformément aux décisions de la Commission des Réparations.

Quant aux payements en nature, fixés au total de 1.450 millions de marks-or dans quelle proportion ont-ils été effectués ?

Le Ministère des Affaires Etrangères vient de publier une série de tableaux qui apportent une réponse partielle à cette question.

Au lieu des 950 millions de marks-or auxquels nous avions droit en vertu du moratoire de 1922, nous n'avons reçu que 209 millions.

Or, pendant que les livraisons faites à la France étaient inférieures au quart de ce qui nous était attribué par les accords interalliés, les autres puissances alliées recevaient, dans l'ensemble, de l'Allemagne, la presque totalité des 500 millions de marks-or qui leur revenaient.

Bien mieux, la Grande-Bretagne et la Yougo-Slavie ont absorbé plus qu'il ne leur était accordé. Ces deux pays se partagèrent, en effet, conformément aux conventions interalliées, ce qui restait disponible sur les 500 millions de marks-or, après qu'eurent été servies les demandes des autres puissances admises au partage de ces 500 millions.

En résumé, la France n'a touché, l'an passé, que les 2/9 des réparations en nature auxquelles elle avait droit (209 millions sur 950). Si l'on fait abstraction des 181 millions perçus en charbon, la France n'a reçu que 28 millions de marks-or sur les 769 millions en nature qui lui revenaient. Pendant ce temps, les autres puissances alliées touchaient presque intégralement leur part et même deux d'entre elles touchaient plus que leur part.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que la Grande-Bretagne se tienne pour satisfaite ? Aujourd'hui, comme hier, comme toujours elle commence par se servir et se bien servir. Quant aux autres ?...

⁂

L'Allemagne poursuit son offensive !

Dans la Ruhr, pour lasser notre action, elle multiplie les incidents de toute sorte : attentats, sabotages, etc.

A l'étranger, elle multiplie les démarches pour obtenir une médiation quelconque et s'efforce de « créer une atmosphère qui permette, déclare-t-elle, la reprise éventuelle des négociations avec la France, sans porter préjudice au prestige des deux pays ».

Hier, c'était à Londres que s'adressait l'ambassadeur d'Allemagne. Mais le gouvernement britannique déclinait l'offre qu'on lui faisait d'une intervention, voire simplement officieuse : il estime — et en cela il a pleinement raison — qu'une démarche directe de l'Allemagne auprès de la France est l'unique solution possible.

Sans se décourager, Berlin a tâté Washington pour assumer cette tâche délicate. Mais le gouvernement des Etats-Unis ne paraît nullement disposé à intervenir dans la question de la Ruhr. Il a mieux fait : il a déclaré officiellement qu'il reconnaissait à la Belgique et à la France le droit de lever des taxes dans les provinces occupées.

Enfin le Reich a tenté également, révèle le *Daily Telegraph*, une démarche auprès de la Tchéco-Slovaquie. Cette fois encore, ce fut vainement : M. Benès s'est empressé de décliner l'invitation.

Ces faits autorisent une double conclusion :

D'une part, l'Allemagne, sentant la partie perdue, cherche à tous les échos une aide qui lui permettra d'obtenir une paix blanche ;

D'autre part, les nations étrangères se refusent à faire le jeu de l'Allemagne, par une intervention que la France tiendrait d'ailleurs pour franchement inopportune.

⁂

Ainsi, une seule voie s'ouvre à l'Allemagne pour se tirer de l'impasse où elle s'est fourvoyée : faire des propositions directement à la France et à la Belgique.

Reste à savoir si l'atmosphère créée par le Reich est bien favorable à une reprise de pourparlers.

Nous l'avons dit : les dirigeants allemands ont déclenché partout, en Allemagne, dans la Ruhr, à l'étranger, en France même, une violente offensive de haine contre nous.

Cette atmosphère devrait au préalable être purifiée, si Berlin veut que les pourparlers éventuels n'aient pas lieu en vain.

Par leur campagne haineuse et foncièrement hostile, les dirigeants du Reich ont fait naître en nous la méfiance, — et une méfiance on ne peut plus justifiée.

Dès lors, avant toute conversation, l'Allemagne doit faire amende honorable, elle doit se soumettre.

Et cette soumission ne saurait consister que dans la réalisation des conditions suivantes, que formule le *Temps* :

1° Plus de démarches, plus d'intrigues pour provoquer une médiation, ou une autre intervention quelconque ;

2° Plus de sondages entrepris par des émissaires plus ou moins officieux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent ;

3° Plus de propagande calomnieuse et haineuse contre la France et la Belgique, ni en Allemagne, ni dans les pays étrangers ;

4° Plus de résistance, de boycottage, de sabotage dans les territoires occupés.

Le gouvernement allemand n'a cessé d'être, depuis qu'il l'a signé, en insurrection contre le Traité de Versailles. Aucune conversation n'est désormais possible avec lui, tant qu'il n'acceptera pas ce traité.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Assassinat d'un soldat français

A Essen, un soldat du 154e d'infanterie, nommé Schmidt, employé au chauffage central de la gare, a été tué par une balle tirée d'un soupirail donnant de la rue, dans la chaufferie située dans les sous-sols de la gare. Trois Allemands ont été arrêtés et un 4e qui tentait de s'enfuir, a été blessé d'un coup de feu.

Les sabotages

Des sabotages importants ont été commis sur les lignes télégraphiques et téléphoniques à Weisenau, faubourg de Mayence. Une nappe de fils de 34 circuits a été coupée et les communications téléphoniques directes sont interrompues entre Mayence, Ludwigshafen, Neustadt et Coblence.

Des adoucissements à Buer

La population de Buer ayant montré un bon état d'esprit et aucun incident ne s'étant produit, les autorités militaires ont accordé quelques adoucissements à l'état de siège. La circulation est de nouveau permise la nuit et les établissements de plaisir ont été autorisés à fermer plus tard.

Les américains veulent être payés intégralement

Le département de l'Etat a envoyé à Paris sa réponse aux propositions des alliés, pour le remboursement des 250 millions de dollars, représentant les frais d'occupation de l'armée américaine en Rhénanie.

On assure que les Etats-Unis refusent de déduire de cette somme la valeur des navires allemands confisqués, mais que ce refus ne constitue nullement le rejet pur et simple des propositions des alliés.

Un député boche arrêté

L'Allemand Emille Hollein, député au Reichstag, venu en France sans passeport, prit la parole dans un meeting communiste qui eut lieu à Paris, samedi soir. A la sortie du meeting, le député boche a été arrêté.

Un article de Lénine

Le « Sunday Express » publie un long article de Lénine, dans lequel ce dernier prévoit dans un avenir assez lointain, une guerre finale entre les puissances européennes occidentales d'une part, et la Russie, la Chine, l'Inde et les autres puissances orientales d'autre part.

L'issue de ce conflit, estime Lénine, n'est pas douteuse. La grande supériorité numérique des populations orientales, assurera le triomphe définitif du socialisme. Entre temps, la Russie a besoin de la paix pour se préparer à ce grand conflit final.

Découverte de pétrole au Venezuela

Le consul du Venezuela, annonce la découverte à Laroa, près de Maracaïbo (Venezuela) d'un puits de pétrole, dont le débit journalier est de 120.000 barils. Cette production constituerait un record pour un puits de pétrole.

Pour le musée de la Légion d'honneur

Le grand chancelier de la Légion d'honneur a ouvert une souscription destinée à l'édification du musée de la Légion d'honneur, pour lequel il avait reçu jusqu'à ce jour 650.000 fr. La dépense prévue est d'un million. Un généreux Américain vient de combler la différence par un don de 400.000 fr., qu'il a adressé au général Dubail. Cette magnifique libéralité est due à M. William Nelson Cromwel, l'éminent jurisconsulte de New-York, qui préside le Comité américain de secours aux aveugles de la guerre.

Deux nouveaux douzièmes provisoires

Le ministre des Finances a déposé lundi soir, le projet de loi tendant à l'ouverture de deux nouveaux douzièmes provisoires, pour le mois d'avril et de mai prochains, pour le budget des dépenses recouvrables du mois de mai, celui du mois d'avril ayant déjà été adopté.

Chambre des Députés

Séance du 19 mars 1923

La Chambre reprend la discussion du projet de loi ayant pour but de réprimer la hausse illicite sur les loyers. M. Boncour dit que la crise des logements provient de ce qu'on n'en construit plus. Il préconise la prise en charge de la construction immobilière par des organisations collectives, seul moyen, dit-il, de résoudre la crise. M. Loucheur demande au ministre de l'Hygiène d'insister auprès du Sénat pour que celui-ci adopte le projet voté par la Chambre pour hâter la construction d'immeubles.

M. Bellet critique le projet de la Commission qui est, à son avis, trop sévère pour les propriétaires. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

LES MIXTURES !

Nous pensions que l'époque des farines avariées n'était plus qu'un mauvais souvenir et que ceux qui l'avaient subie n'avaient plus à craindre d'avaler des mixtures infectes en guise de pain.

Au fait, c'était une illusion que nous nous faisions, car les méchants fariniers, même pincés, pris sur le fait, ne furent jamais inquiétés, et leur trafic fût presque reconnu licite par certaines autorités dont le souvenir est aussi mauvais que le pain qui nous fut donné comme nourriture pendant de longs mois.

On conçoit que forts de cette impunité, des fariniers aient imité les moins intéressants de leurs collègues, c'est-à-dire, ceux qui vendirent de la mauvaise farine.

Et c'est ainsi que notre confrère « l'Indépendant du Lot-et-Garonne » publie, à sa chronique judiciaire, le procès qui a eu lieu contre un minotier d'Agen.

La cause de ce procès ? Notre confrère publie :

« Dans le cours du mois de décembre dernier, des personnes se plaignirent au service des fraudes d'avoir été malades, à la suite de l'ingestion de pain ; des échantillons de farine furent prélevés chez un boulanger et révéla que ladite farine contenait des cailloux moulus.

« De suite, le service des fraudes se transporta chez le minotier D... 42 ans, qui avoua que par suite d'un accident survenu à l'épierreur, il avait moulu une certaine quantité de cailloux et de terre contenue dans le blé. »

Il y avait 100 balles de cette farine mélangée de cailloux.

Notre compatriote, M. Tiffon, le distingué substitut du Procureur de la République d'Agen, occupait le siège du ministère public dans cette affaire et il réclama, du tribunal correctionnel, une peine sévère contre le minotier délinquant.

Et certes, le fait n'était pas banal : un mélange de cailloux, de terre à la farine n'a jamais donné un pain exquis, et si on en croit les naturalistes, il n'y a que les autruches qui digèrent les cailloux.

Le minotier d'Agen, qui, paraît-il, avant de s'occuper de farines, était pharmacien, a voulu faire une expérience sur les estomacs des hommes.

Si cette expérience avait réussi, il aurait forcé un peu plus la dose des cailloux moulus et de terre dans la farine, et il serait arrivé à ce résultat superbe d'économiser toutes farines.

C'est alors que la crise du blé n'était plus à craindre et que M. Chéron était débarrassé de ce grave souci d'arriver à la soudure sans acheter du blé étranger !

Mais ce minotier d'Agen n'a pas été heureux dans son expérience, pas autant que ne le furent ses collègues qui, pendant la guerre, nous firent avaler toutes les repasses possibles et inimaginables.

Il a eu idée que ça passerait comme cela passa à cette époque : et puis, il a cru au proverbe qui affirme qu'avant de mourir toute personne doit avoir avaler un hectolitre de cendres !

Il s'est trompé. Il y est allé trop fort : des cailloux moulus et de la terre, c'est un aliment trop complet, trop lourd pour les estomacs d'après-guerre !

Ce minotier et le marchand de bestiaux qui envoya 2 quartiers de viande avariée à Paris et qui n'a pas retrouvé les 2 autres quartiers qu'il a fait enfouir à Cahors, ne sauraient être recommandés comme fournisseurs, aux personnes qui ont l'estomac délicat !

Et, à vrai dire, il est certain que nombreuses sont les personnes dont l'estomac se refuserait à avaler les marchandises des sus-dits minotier et marchand de bestiaux !

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

Par décret du 24 février 1923, la médaille militaire a été conférée au soldat du 7e d'infanterie :

Terral (Fernand), soldat de 1re classe à la 11e compagnie du 7e régiment d'infanterie : bon soldat, a été très grièvement blessé, le 7 septembre 1914, à Vitry-le-François, en faisant son devoir.

Mutation

M. Romeu, lieutenant de territoriale au 7e d'infanterie, est mis à la disposition des troupes coloniales

Perception

Sont inscrits au tableau d'avancement pour 1923, les percepteurs dont les noms suivent :

1re classe, 2e échelon : M. Souladié, à Gramat.

1re classe, 1er échelon : MM. Roche, à Labastide-Murat, Ragouneau, à St-Céré, Cayla, à Limogne, Solignac, à Duravel, Calvet, à St-Germain-du-Bel-Air, Charpentier, à Gourdon-banlieue, Delpouget, à Catus.

2e classe, 2e échelon : M. Janicot, à Montcuq ;

2e classe, 1er échelon : MM. Feyt, à Castelnau, Delpech, à Pern, Couilhac, à St-Géry, Surchamp, à Thémines, Desgraves, à Autoire, Hugou, à Livernon, Gazeau, à Gréalou, Neuville, à Cajarc, Baumel, à Lalbenque, Guiraudet, à Salviac ;

3e classe : MM. Gandois, à Prudhomat, Arnaudet, à Lauzès, Verdier, à Bach, Jammes, à Cabrerets.

Nos félicitations.

P. T. T.

Mme Memponteil, receveuse des P. T. T. à Livernon est nommée à Turenne (Corrèze).

Service de la navigation

Par arrêté en date du 14 mars 1923, M. Dufour (Jean), éclusier de 1re classe, 2e échelon, attaché dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1er août 1923.

Les Cadets du Quercy

On sait qu'au cours d'une réunion du « Comité du retour à la terre », qui a eu lieu le 26 février, M. le Dr Jardel a émis le vœu « qu'une démarche soit faite auprès de la Presse départementale pour qu'elle veuille bien, dans les comptes-rendus des fêtes données à Paris par les associations d'originaires du Lot, ne pas donner à ses développements une couleur telle que ces fêtes deviennent un attrait pour ceux qui dans les campagnes du Lot lisent de tels comptes rendus. Et M. le Dr Jardel ajoutait « que ces comptes rendus font illusion sur le genre de vie souvent plein de déboires et de tristesses que mènent les habitants des villes avec le chômage industriel et la cherté de l'existence dans les grands centres ».

M. Bladinières, secrétaire général des *Cadets du Quercy*, nous adresse une lettre, au reste fort intéressante, mais que nous ne pouvons reproduire faute de place, et dans laquelle il s'élève contre « l'accusation de favoriser l'exode de nos compatriotes vers Paris ou ailleurs ».

Retenons l'essentiel de cette lettre.

M. Bladinières, après avoir constaté que la désertion des campagnes est absolument générale, rappelle le « Cri d'alarme » poussé l'année dernière, par la voie de la presse départementale, par M. Caniac, président des *Cadets*, pour détourner les Lotois de l'exode.

Voici la conclusion de M. Bladinières : elle n'est pas très éloignée de la thèse du Dr Jardel.

A notre avis, l'apophtegme de Sully « Pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France » est et restera la vérité tant que notre pays occupera la même place sur la planète. Et nous conseillerons vivement aux jeunes Lotois de chercher leur avenir au champ plutôt qu'à l'usine ou dans diverses administrations.

La terre est là, la bonne glèbe du Quercy qui, elle, favorisée par le meilleur des climats, ne demande qu'à produire, qu'à surproduire, qu'à nourrir ses enfants.

Ah ! s'ils voulaient revenir au village, à la terre, les chômeurs, les grévistes d'ici et de là... quelle amélioration immédiate se produirait dans la situation économique du pays : décongestionnement des grands centres, abondance des denrées, baisse du prix de la vie...

Nous estimons, en tout cas, nous « Cadets du Quercy de Paris », que s'il n'est point possible de revenir à la terre, il est du moins facile de n'en point partir, et, par la terre, nous entendons la petite ville de province, comme le village, l'atelier familial comme le champ. Il est évident que tout le monde ne peut pas être agriculteur, bien qu'il y ait encore de nombreux terrains en friche sur notre sol lotois ! Que le jeune Quercynois accepte surtout de faire sa vie là où il est né, là où ont vécu et travaillé ses parents ; qu'il chasse de son esprit la vision du mécano-roi ; il le fut un peu, roi, le gavroche de 14 à 15 ans qui gagnait 20 francs par jour à l'usine, mais il ne l'est plus.

Et sans crainte d'être démenti par les faits, nous prédisons un bien plus bel avenir au Quercynois qui restera chez lui, qu'à celui qui, au sortir de l'école, et possédant pour tout bagage son certificat d'études primaires, s'en viendra gâcher sa santé physique et peut-être sa santé morale dans l'une de ces grandes dévoreuses d'hommes que sont les usines modernes et les grandes villes.

Il est aussi un moyen d'enrayer la désertion de nos campagnes, c'est d'empêcher le fisc de tondre le paysan comme on tond ses brebis, de protéger l'agriculteur, le planteur de tabac, l'artisan et, au lieu de donner la croix du Mérite agricole comme récompense électorale, la distribuer sans compter à ceux qui, vraiment, la méritent.

Restez à la terre a toujours été le conseil que les « Cadets du Quercy » ont donné aux « Cadets » de là-bas. Et si les comptes-rendus de nos réunions ont une couleur telle qu'ils deviennent un attrait, nous nous en félicitons parce qu'il est ainsi prouvé que nous entretenons à la capitale le culte de notre petite patrie, de ses beautés, de son soleil et de l'aurore dentelée de son ciel.

A. BLADINIÈRES, *Secrétaire Général.*

Avoué démissionnaire

M. Samuel Babuel-Peyrissac, avoué à Cahors, en remplacement de M. Sauvêtre, a donné sa démission qui vient d'être acceptée par M. le Garde des Sceaux.

Victime du devoir

Ces jours derniers, les journaux ont relaté qu'à Ladwigshafen, un accident s'est produit à la gare de cette ville. Parmi les victimes se trouvait un agent technique supérieur des chemins de fer, M. Petit.

M. Petit était, il y a quelques mois encore, sous-chef de dépôt à la gare de Cahors.

Ancien élève de l'Ecole Centrale, M. Petit qui était âgé de 29 ans, avait été nommé à Paris. Un brillant avenir paraissait assuré à cet excellent ingénieur dont la mort est vivement déplorée par les nombreux amis qu'il comptait à Cahors.

Comité départemental antituberculeux

La Commission des fêtes du Comité départemental de défense contre la tuberculose s'est réuni lundi 19 mars, à 14 heures, dans une salle de la préfecture.

La Commission a décidé d'organiser, comme l'an passé, un bal dont la recette servira à envoyer, durant les vacances, un certain nombre d'enfants au grand air.

Ce bal aura lieu, dans les salons de la Préfecture, le samedi 21 avril.

Indemnité de logement

Par arrêté du Préfet du Lot, le montant de l'indemnité représentative de logement à laquelle ont droit les instituteurs et institutrices titulaires et stagiaires, non logés, exerçant dans les écoles primaires publiques, élémentaires ou maternelles, est fixé ainsi qu'il suit, pour le département du Lot et pour chaque école et chaque catégorie d'instituteurs et d'institutrices :

1° pour les communes de moins de 1.000 habitants à 150 fr. ;

2° pour les communes de 1.001 à 3.000 habitants à 200 fr. ;

3° pour les communes de 3.001 à 9.000 habitants à 290 fr. ;

4° pour les communes de 9.001 à 12.000 habitants à 340 fr. ;

5° pour les communes de 12 001 à 18.000 habitants à 380 fr.

Les chiffres ci-dessus sont augmentés d'un quart pour les instituteurs mariés ou veufs, avec enfants, les institutrices veuves avec enfants et les instituteurs ou institutrices divorcés avec un ou plusieurs enfants à leur charge.

En outre, il est accordé aux directeurs et directrices d'écoles élémentaires ou maternelles ainsi qu'aux maîtres chargés de cours complémentaires, une majoration égale au 1/5 de l'indemnité indiquée ci-dessus.

C. P. S. M.

Les examens de la préparation militaire ont donné d'excellents résultats. 56 candidats ont été définitivement reçus appartenant aux sociétés suivantes :

Préparation militaire Cahors 14 ; Aviron Cadurcien, 13 ; Stade Praysacois, 6 ; U. S. Luzéchoise, 6 ; U. S. Souillagaise, 3 ; Société de tir de Nozac, 2 ; U. S. Puybrunaise, 2 ; U. S. Bretenouvienne, 2 ; La St-Céréenne, 6 ; Candidat libre, 1.

De très belles performances ont été réussies. Nous en donnerons un aperçu dans un de nos prochains numéros. Nul doute que la préparation au service militaire dont le tir, l'athlétisme sont les branches essentielles, s'intensifiera de plus en plus.

Les résultats définitifs seront pu-

bliés la semaine prochaine : le classement étant appelé à être modifié par les brevets de spécialités qui se passeront à Cahors, le dimanche 25 mars. Rassemblement des candidats : au poste de police de la caserne Bessières.

Le brevet de cycliste se passera le même jour dans l'après-midi.

Lycée Gambetta

Cours d'allemand du lycée de Toulouse :

Rhétorique supérieure : 1er Clary ; Polytechnique : 1er Molinié ; Saint-Cyr : 1er Ayzac.

Toutes nos félicitations à ces anciens élèves du lycée Gambetta.

Véloce Sport Cadurcien

Les jeunes gens de la ville de Cahors et en général toutes les personnes s'intéressant directement, ou indirectement au sport cycliste, sont invités à se rendre le mercredi 21 mars à 20 h. 30, au Café de la Promenade, siège social de la société.

Comité départemental de l'U. V. F.

Le comité départemental de l'Union vélocipédique de France a été composé comme suit pour l'année 1923 :

Président d'honneur, M. Orliac, conseiller général.

Vice-présidents : MM. Faustin Lestandi, chef délégué sportif de l'U. V. F. et J. Barthès, chef consul de l'U. V. F.

Trésorier : M. Calmon, délégué sportif.

Secrétaire : M. Dulac, délégué sportif.

Le « Touriste en Quercy »

Vient de paraître « le Touriste en Quercy » annuaire officiel du département. Cet annuaire dont la publication est assurée par notre excellent confrère M. Gau, contient des vues superbes de notre région et tous les renseignements sur le Lot pouvant intéresser les Lotois et les touristes.

Il obtiendra, certainement, un vif succès.

Palais des Fêtes

Nous rappelons que c'est demain, Mercredi, 21 Mars 1923, qu'aura lieu le Grand Gala Lyrique, organisé au bénéfice de la Caisse des Ecoles.

Au programme : **MIREILLE**, Opéra-Comique en 5 actes, Musique de Gounod, Poème de F. Mistral, avec le gracieux et bienveillant concours de Mlles les Elèves-Maîtresses de l'Ecoles Normale d'Institutrices, Mlles les Elèves du Lycée de Jeunes Filles, MM. les Elèves du Lycée Gambetta de Cahors.

L'interprétation de MIREILLE a été confiée à des artistes de tout premier ordre, leur éloge n'est plus à faire, quelques-uns tels que : MM. Jean Rousseau, ténor ; Lacoume, baryton ; Lorsay, basse chantante, étant bien connus du public.

Mlle Maud Izarié est, dit-on, une fameuse chanteuse légère, elle tiendra le rôle de MIREILLE, d'impeccable façon.

Les chœurs, confiés à Mlles les Elèves-Maîtresses de l'Ecole Normale d'Institutrices et à MM. les Elèves du Lycée Gambetta, font merveille aux nombreuses répétitions. Il en est de même des Jeunes Filles du Lycée Clément-Marot, tout spécialement dressées par Mlle Bardyère, leur distingué professeur.

L'Orchestre Symphonique en entier sera comme toujours à hauteur de sa tâche, sous l'habile direction de M. Gustave Barreau, auquel s'est adjoint M. Louis Crassous, chef de musique de 1re classe, qui accompagnera avec sa maîtrise bien connue *toute la pièce au piano.*

Hâtez-vous de retenir vos places si vous devez assister à cette brillante soirée de gala. Vous contribuerez d'abord à une bonne œuvre ; vous serez ensuite émerveillés et satisfaits, de toute l'interprétation de MIREILLE.

Afin de faciliter le public, la location se continue dès à présent aux Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps » qui ont bien voulu s'en charger.

Une causerie sur la dénatalité

La crise de la natalité menace l'existence même de la France. Il suffit de deux ou trois chiffres pour montrer mathématiquement l'effondrement de notre population.

De 3,33 enfants par mariage en 1865, nous tombons à 1,76 aujourd'hui.

De 1.034.000 naissances en 1868 nous tomberons à 500.000 en 1936, à 300.000 vingt ans après, pour une moyenne de 700.000 décès environ.

Dès l'année prochaine nous risquons d'avoir 50.000 naissances de moins que cette année, par suite de la diminution extrêmement rapide du nombre des mariages qui se produit depuis trois ans.

Le nombre de nos recrues, de 250.000 aujourd'hui, tombera 20 ans après nos années de guerre à 140.000.

Par manque de bras il y a actuellement 250.000 hectares en friche.

Et, pour ne citer que les derniers chiffres connus, durant le premier semestre 1922, les Allemands ont un excédent de 250.000 naissances sur les décès contre moins de 10.000 en France.

Le péril dépasse en importance tous les autres. C'est à le conjurer que travaille sans relâche et avec la plus grande activité, l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française dont le siège est 10, rue Vivienne à Paris.

L'Alliance Nationale a délégué l'un de ses collaborateurs, M. Marcel Le Saux, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, pour intensifier sa propagande dans notre région.

M. Marcel Le Saux fera dans une salle de la Mairie, à Cahors, le lundi 26 mars, à 20 h. 30 devant les sociétaires de l'Alliance et tous ceux qui se joindront à eux, l'entrée de la salle étant libre, une causerie sur l'état actuel de cette question de la dépopulation, question d'une brûlante actualité et dont dépend l'avenir de la France.

Tous nos compatriotes tiendront, nous n'en doutons pas, à aller entendre le délégué de l'Alliance Nationale.

Changement de foire

Le 1er avril prochain étant un dimanche, fête de Pâques, la foire fixée à cette date sera avancée et se tiendra le samedi, trente et un mars courant.

Réparations au théâtre municipal

Le dimanche 15 avril, à 10 heures, il sera procédé à l'Hôtel de Ville, à l'adjudication des travaux de réfection et d'appropriation du Théâtre municipal :

1er lot : Maçonnerie : 12.594 fr. 11.
2e lot : Menuiserie-échafaudage : 4.785 fr. 50.
3e lot : Zinguerie : 2.926 fr. 03.
4e lot : Plâtrerie : 545 fr. 40.
5e lot : Peinture et vitrerie : 12.175 fr. 36.
6e lot : Réfection des décors : 9.534 fr.
7e lot : Mobilier : 9 830 fr. 90.
8e lot : Eclairage électrique : 7.311 fr.

Non lieu

Nous avons relaté, il y a quelques mois, qu'un vol de 6.500 fr. avait été commis à Cours, au préjudice de Mme Delpon, propriétaire.

L'enquête faite amena l'arrestation du forgeron de la commune nommé Bardon qui fut écroué.

L'inculpé protesta de son innocence et aucune preuve n'étant apportée, il fut mis en liberté provisoire.

L'enquête se poursuivit : elle n'a donné aucun résultat. Nous croyons savoir que Bardon vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Amputé

Le jeune Miquel qui fut victime d'un accident sur la voie ferrée du Pont de fer, a subi samedi soir l'amputation des deux jambes. L'état du malheureux jeune homme reste grave.

Accident

Dans la journée de dimanche, un propriétaire de Septfonds (Tarn-et-Garonne), M. Lafarguette, âgé de 35 ans, était admis à l'hôpital de Cahors. Ce propriétaire, sur la route de Septfonds, dressait un jeune cheval, lorsque celui-ci se cabra, puis retomba lourdement sur Lafarguette, notamment sur la jambe droite qui fut cassée.

Foire du 17 Mars 1928

La foire du 17 a été peu importante.

Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, 120 à 140 les 50 kilos ; vaches grasses, 100 à 115 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 2.500 à 4.500 fr. la paire ; vaches de travail, 1.800 à 2.400 fr. la paire ; bouvillons, 600 à 1.200 fr. la paire ; porcelets, 90 à 170 fr. la pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3,40 ; poulets, 3,70 ; dindes, 3,30 ; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine ; pigeons, 5 fr. la paire ; truffes, 22 fr. le demi-kilo.

Halles. — Maïs, 42 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 18 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Moutons gras, 1,40 ; agneaux, 1,70, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, 95 à 180 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Aviron Cadurcien (II) bat *Intime S. T. (II)* par 10 à 0

Gallia C. T. (I) (champion des Pyrénées, 2e série) bat *Aviron Cadurcien (mixte)* par 9 à 3.

Peu favorisée par le temps, la journée de dimanche 18 mars fut néanmoins, au point de vue sportif, une des plus belles de l'année. Combien de Cadurciens doivent regretter de ne pas s'être rendus au Stade avant-hier !

L'Aviron a démontré une fois de plus sa belle vitalité.

Prévenus en effet jeudi dernier que le Championnat des 2es équipes devait avoir lieu trois jours après, la Commission put réunir à temps l'équipe 2e et parer à la redoutable échéance qui l'obligeait à organiser deux grands matches dans un si court délai. Quelques esprits chagrins pensaient que nos joueurs, un peu découragés par un repos forcé de trois semaines n'auraient pas le cran suffisant qu'il fallait pour affronter deux équipes redoutables. L'A. C. peut connaître parfois des défaillances passagères, jamais le découragement.

A deux heures précises l'Intime (II) fait son entrée, et le match de championnat commence. Nos joueurs animés du profond désir de vaincre, ont dominé dans tous les compartiments du jeu, et avec un peu plus de chance, le score eut été orné d'un ou deux essais supplémentaires. Heurtés à une défense farouche, ils surent déjouer toutes les ruses adverses et leur supériorité manifeste amena la victoire par deux essais transformés follement applaudis. Le jeu ouvert pratiqué, fut en tous points profitable à nos jeunes qui méritent à juste titre, les félicitations de la Société.

Ajoutons que l'arbitrage de M. Gaillard fut sévère, et revêtu d'une autorité et d'une impartialité qui produisirent une très forte impression sur tous ceux qui assistèrent à cette rencontre et qui ne ménagèrent pas leurs louanges à cet excellent « référée ».

⁂

La rencontre tant attendue de la première équipe de « Gallia » champion de 2e série des Pyrénées avec notre équipe 1 commence à l'heure exacte. Des vides sérieux existent parmi nos joueurs, ils sont remplacés par des éléments pris dans les réserves et la 2e équipe.

Dès le début et pendant toute la première mi-temps Gallia domine et amorce des attaques magnifiques qui soulèvent les applaudissements du public. Nous remarquons l'adresse inouïe de tous les Toulousains sur le ballon, ils suivent ardemment, leur paquet d'avants constamment soudé fournit un jeu splendide, et les 3/4 ont un mordant très dangereux. La défense Cadurcienne est sévère mais elle ne peut, malgré ses efforts louables empêcher les visiteurs de marquer deux essais.

A la mi-temps, Cahors se ressaisit, plusieurs attaques joliment dessinées mettent les visiteurs en posture mauvaise. Le souffle de notre quinze semble grandir à mesure que la partie dure, deux essais bien amorcés sont arrêtés par Gallia de justesse ; enfin l'A. C. peut mieux contrôler le ball et sur une échappée magnifique de deux avants, un essai est marqué, face aux poteaux, qui n'est pas transformé. Cahors envahit le camp adverse, nos joueurs mènent une danse endiablée, et à ce moment font nettement preuve de supériorité, mais la fin est sifflée.

Gallia bat l'A. C. par 9 à 3.

Ce résultat est tout à l'honneur de notre 15 dont la résistance et l'allant surprirent l'adversaire. L'équipe de Gallia, qui a de la classe et pratique un jeu vite, très scientifique et sans brutalité mérite tous nos éloges. Disciplinée, supérieurement entraînée par un capitaine qui s'y entend, d'une tenue parfaite sur le terrain, elle a droit à tous les succès que, sportivement lui souhaite l'Aviron Cadurcien.

⁂

L'équipier de la 2e qui par inadvertance a gardé devers lui un maillot jaune et noir est prié de le remettre sans retard chez Rollès.

Caillac

Foot-ball. — Dimanche dernier, l'équipe du 7e R. I. s'est rendue à Caillac pour un match amical. Le temps a été cause que tous les nôtres n'étaient pas sur le terrain, ce qui est regrettable. On n'a fait que de l'entraînement, ce qui nous a permis d'admirer le jeu savant et l'adresse des soldats.

Samedi et dimanche, à l'examen du C. P. S. M., les couleurs de notre société de sport se sont bien comportées.

Joseph Brunet a eu le record du saut en hauteur : 1 m. 55, et a été classé 2e pour le recrutement de Cahors pour l'ensemble des épreuves.

Floressas

Carnet de deuil. — Vendredi matin 16 mars ont eu lieu à Floressas, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de Madame Amélie Bouchareinq, née Autefage, décédée à l'âge de 68 ans, après une longue maladie. Madame Bouchareinq était une des personnalités les plus sympathiques de Floressas ; accueillante, affable, toujours prête à rendre service, elle emporte les regrets unanimes de la commune où sa mort fera un grand vide.

Désignée par le Conseil municipal dame visiteuse des femmes en couches, elle s'acquittait de ses fonctions avec tact et mille prévenances.

Dans cette cruelle épreuve, nous prions notre ami M. Bouchareinq, l'époux inconsolable, et sa famille, si douloureusement éprouvés, de vouloir bien agréer l'hommage profondément attristé de nos vives condoléances.

Figeac

Conseil municipal. — Séance du 14 mars sous la présidence de M. le docteur Pezet, maire.

Le conseil approuve le plan et le devis de la station des haras, route de Lissac, à l'emplacement de Mme Francoual, qui abandonne ce terrain ; la dépense sera couverte par un emprunt à particulier de 50.000 francs. Un drain sera établi au nord du cimetière, dans le chemin de Laurençon, afin de garantir le cimetière contre l'invasion des eaux.

Pour tous les travaux en dehors de la station des haras, il est prévu un emprunt global de 250.000 francs, au Crédit foncier, remboursable en trente ans par annuités et le conseil vote à cet effet 25 centimes à réaliser au fur et à mesure des besoins à prévoir. 5 000 francs pour la reconstruction de l'abattoir et les frais de battage 0 fr. 10. M. Albert Monteil est nommé cantonnier communal. Le conseil vote une demande de subvention de 200 fr. à l'Union Fraternelle.

En dehors des travaux de construction d'une station de haras et de la reconstruction de l'abattoir public, il existe un ensemble de travaux dont la nécessité a été constatée et dont l'exécution a été décidée par le conseil :

1° Réparations au Collège Champollion ;
2° Réfection de la toiture de la halle aux grains ;
3° Démolition de la maison Sully ;
4° Agrandissement du cimetière et érection du monument aux enfants de Figeac morts pour la France ;
5° Etablissement de drains au cimetière communal ;
6° Agrandissement de la place Vival ;
7° Mise en état d'une maison pour l'utilisation des locaux.

Les dépenses à envisager pour la réalisation de ces divers projets peuvent être évaluées à 250.000 francs. Le conseil décide à l'unanimité d'avoir recours à un emprunt global qui sera demandé au Crédit foncier avec remboursement en 30 années. Le payement des annuités sera assuré par le produit de 25 centimes additionnels que le conseil vote à cet effet.

Portefeuille perdu. — Mme Eugénie Carrière, née Lafage, propriétaire au Rouget, commune de Lissac, a perdu le 15 mars, jour de foire à Figeac, entre la recette particulière et la place Vival, un portefeuille contenant un titre de pension de 800 francs de rente à son nom ainsi qu'une somme de 233 francs qu'elle venait de percevoir à la recette particulière pour les arrérages de sa pension.

Lissac-et-Mouret

Elections municipales. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les électeurs de la commune de Lissac-et-Mouret sont convoqués pour le dimanche 25 mars à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Caussanel, adjoint, décédé.

C'est le fils du défunt, M. Caussanel Joseph qui, pour le moment, est seul candidat.

Gourdon

Grand théâtre parisien. — Toujours salle comble et c'est à son vif regret que dimanche soir la direction s'est vue contrainte de refuser un grand nombre de places, tant il y avait de spectateurs désireux d'assister à ce merveilleux spectacle qu'est « La Passion ».

Toutefois, nous sommes heureux d'informer le public que M. Falck soucieux de satisfaire sa sympathique clientèle a décidé une reprise de ce grand drame biblique pour le jeudi 29 courant.

Les places pourront être louées à la Direction durant la semaine qui précèdera ce magnifique spectacle.

Gramat

Nominations. — M. Georges Darnis, ex-sous-officier, mutilé de guerre, est nommé garde-champêtre de la commune de Gramat, préposé d'octroi et gardien de l'abattoir, en remplacement de M. Delpech, décédé.

M. Lacroux Albert est nommé deuxième cantonnier municipal.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

LE PROBLÈME DE LA RUHR

Berlin cherche à Londres une médiation

De Londres : M. Sthamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres, a rendu visite hier au *Foreign Office* pour tenter d'obtenir la médiation du gouvernement britannique.

Mais, en aucun cas, l'Angleterre ne se départira de sa neutralité.

Pour neutraliser la Rhénanie

De Londres : Le correspondant de la *Westminster Gazette* à Washington télégraphie que toutes les suggestions, faites en vue de neutraliser la Rhénanie, sont regardées favorablement dans les milieux officiels de Washington, où une solution immédiate du conflit de la Ruhr serait la bienvenue.

Elle permettrait, en effet, la convocation d'une Conférence mondiale économique.

Le chancelier voyage !

De Berlin : Le chancelier Cuno partira mercredi pour Munich. Il rentrera à Berlin en passant par Stuttgart.

Les chômeurs de Stettin

De Stettin : Les chômeurs ont tenu dimanche de grandes réunions à l'issue desquelles ils ont provoqué des désordres nombreux.

Les sans-travail pénétrèrent dans l'appartement du Premier-maire brisant les vitres et les meubles.

D'autres dégâts ont été commis dans divers établissements publics.

La police a éprouvé la plus grande peine à disperser la foule.

⁂

A Angora

De Constantinople : M. Steeg, directeur général de la Banque Ottomane, a quitté Constantinople pour Angora : il va traiter avec le gouvernement turc la question des relations entre un groupe financier français et le gouvernement d'Angora.

⁂

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Elysée, s'est longuement occupé des événements de la Ruhr.

⁂

Paris, 13 h. 13.

Au Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres, dans sa séance de ce matin, a décidé la création d'un sous-secrétariat au ministère des Finances ; il a désigné M. d'Aubigny, député, comme titulaire de cet emploi.

M. Le Trocquer a rendu compte des résultats *très favorables* de son voyage d'inspection dans la Ruhr.

Le Conseil a arrêté l'attitude qu'il adoptera dans la discussion de la loi électorale.

Le ministre du Travail a, enfin, exposé le projet de loi destiné à améliorer les retraites des ouvriers mineurs et qui institue un régime spécial de pension d'invalidité en leur faveur.

VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

AVIS

La LABORIEUSE, place de la Halle

Tous les jours arrivages de poissons de mer et coquillages

PRIX MODÉRÉS

POMMES de TERRE *Semence et Consommation.* Industrie 20 fr. Saucisse 24 fr. Beauvais 24 fr. les 100 kil. **Camille TESSIER,** à Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

Pommes de terre de Semences, toutes variétés et toutes quantités. S'adresser : **A. Leblanc,** légumes en gros, BEAULIEU près Loches (Indre-et-Loire). Expéditions et livraisons par toute qualité.

400 fr. par mois accordés à Personne visitant régulièrement Cafés et Hôtels pour placement *Rhum* et *Kina* en caisses. Ecrire : **TRIQUENAUX,** à BORDEAUX.

DES CADEAUX QUI RESTENT

Pour exaucer un désir
Il faut d'abord le deviner
Offrir un cadeau de chez Mandelli
c'est être sûr de combler le vœu le plus secret.
Venez donc visiter notre
Exposition de Pâques
Vous aurez tôt fait de découvrir parmi tant de jolies choses celle qui plaira parce qu'elle est attendue.
MANDELLI
à
Cahors

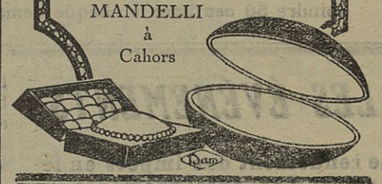

Etude de Me POLGE

NOTAIRE A LACAPELLE-MARIVAL

EXTRAIT

POUR LA

PUBLICATION D'UNE SOCIÉTÉ

En nom collectif

Suivant acte reçu par Maître Henri POLGE, notaire à Lacapelle-Marival, Lot, le vingt cinq février mil neuf cent vingt-trois, portant la mention « Enregistré à Lacapelle-Marival le six mars mil neuf cent vingt-trois, folio 23, case 4. Reçu à 1 °/o quatre cents francs. » (LABARRIÈRE, receveur, signé),

Monsieur Louis GENOT, liquoriste, demeurant à Lacapelle-Marival, et Monsieur Charles MAZET, comptable, demeurant à Bretenoux-Biars, ont formé entre eux une société en nom collectif pour la fabrication ou le commerce des spiritueux, vins fins, sirops, liqueurs, bière, limonade, huile, savon, noix, châtaignes et primeurs du pays.

Cette société a été contractée pour une durée de trois, six ou neuf années consécutives à partir du premier mars mil neuf cent vingt-trois, avec faculté pour chacun des associés d'en provoquer la dissolution au bout de trois ou six ans à charge de prévenir l'autre de son intention au moins six mois à l'avance.

Le siège de la société est à Lacapelle-Marival.

La raison sociale sera « **GENOT & MAZET** ». Chacun des associés pourra faire usage de la signature sociale, mais il n'obligera la société que lorsqu'il s'agira d'affaires qui l'intéressent. En conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le capital social a été fixé à *quarante mille francs* composé de vingt mille francs formant l'apport de Monsieur GENOT en matériel, ustensiles de commerce et marchandises, et de vingt mille francs soit en numéraires ou en une camionnette formant l'apport de Monsieur MAZET, le tout devant être fourni le premiers mars mil neuf cent vingt-trois et constaté soit par l'inventaire à dresser ce jour-là, soit par les livres de compte des opérations sociales.

Deux expéditions dudit acte de société ont été déposées le dix-neuf mars mil neuf cent vingt-trois, l'une au Greffe de la Justice de Paix de Lacapelle-Marival et l'autre au Greffe du Tribunal Civil et de Commerce de Figeac.

Pour extrait et insertion.

Lacapelle-Marival, le dix-huit mars mil neuf cent vingt-trois.

POLGE,

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 40

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

VII

— Je dirais, balbutia-t-il, je dirais que c'est un gros malheur.

Puis, reportant ses yeux sur le visage bouleversé de sa fille, il ajouta après avoir respiré péniblement :

— Mais après tout, fillette, je me ferais une raison et je ne me cognerais pas pour cela la tête aux murs. Plaie d'argent n'est pas mortelle. Pauvres nous étions auparavant, pauvres nous resterons, et cela ne nous empêchera pas de nous bien aimer. Imite-moi ; tu vois, je suis très calme. Ne te désole pas et raconte-moi comment tu as appris ce désastre.

— Pendant ton absence, j'ai eu la visite de M. d'Entrevernes.

— Le comte ? Que le grand diable l'emporte ! Et que t'a-t-il chanté, cet oiseau de malheur ?

— Il m'a annoncé que M. Jacques Marly allait être destitué.

— Ah ! mon Dieu ! pauvre garçon ! s'exclama Benoît Sombernon ; puis, comme sa propre infortune le rendait égoïste, il poursuivit, sans s'apitoyer davantage sur la révocation de Jacques Marly :

— Mais quel rapport cela a-t-il avec notre affaire ? A-t-on destitué Marly, parce que nous avons perdu notre procès ?

Nous n'avons pas perdu notre procès, répliqua tristement Thérèse.

La figure de Sombernon se rasséréna, et il respira bruyamment.

— Eh bien, alors ? s'écria-t-il d'une voix plus assurée, pourquoi pleures-tu comme une Madeleine et que me contais-tu tout à l'heure ?

— Mais tu ne comprends donc pas ? dit Thérèse, froissée et irritée de l'indifférence avec laquelle son père accueillait cette nouvelle ; si M. Marly se trouve dans la peine, c'est qu'il s'est compromis pour nous ! C'est parce qu'il a donné des notes aux journaux sur notre procès, qu'on le destitue !

— Certes, je le plains de tout mon cœur, répliqua Benoît un peu honteux ; mais enfin le malheur de notre ami, si déplorable qu'il soit, n'est pas à comparer avec celui qui nous frapperait si nous perdions l'affaire Froideville.

— L'un peut être la conséquence de l'autre, murmura faiblement Thérèse.

— Je... ne comprends pas.

— C'est que je ne t'ai pas encore tout expliqué. M. d'Entrevernes, en m'annonçant cette triste nouvelle, a ajouté qu'il y avait un moyen de sauver M. Marly, et il m'a promis d'agir lui-même au ministère.

Alors d'un ton plus ferme, elle exposa à son père tout ce que lui avait appris le comte : la lettre de Perceval notifiant l'imminence d'une révocation, et l'influence qu'avait M. d'Entrevernes sur ce chef qu'il venait de faire nommer sous-directeur. Elle termina en faisant connaître la dure condition que le comte avait mise à sa protection et tendit à son père l'acte de désistement préparé par ce dernier.

— C'est odieux ! se récria Sombernon, c'est un infernal traquenard de M. d'Entrevernes, qui est notre ennemi acharné. Nous désister au moment où nous allons avoir cause gagnée ? Non, nous dédommagerons ce jeune homme, quand nous aurons la succession.

— Sa destitution est certaine et le gain du procès ne l'est pas, répliqua vivement la jeune fille.

— N'importe, ce serait une folie ! Certes, nous devons beaucoup à Marly, mais il est trop sensé et trop notre ami pour ne pas comprendre que le sacrifice dépasserait notre dette de reconnaissance. Et s'il était là, il serait le premier à nous conseiller de repousser les propositions de notre adversaire.

— Il n'était pas là, répartit résolument Thérèse, et je n'avais pas à le consulter, d'ailleurs ; car ainsi que tu le prévois, il est certain qu'entraîné par sa générosité, il m'aurait défendu de transiger.

— Ah ! ça mais, interrompit le bonhomme interloqué, tu parles comme si tu avais déjà pris un engagement ?

— Je ne me suis pas engagée complètement, répondit la jeune fille en baissant les yeux, mais j'ai promis de signer si vous m'y autorisiez.

— Quoi ! s'écria-t-il abasourdi, toi Thérèse ? toi si vaillante et si décidée à combattre jusqu'au bout ? Toi qui, il y a deux mois, refusais si énergiquement de consentir à une transaction, tu signerais cet acte, tu consentirais à un pareil abandon de tes droits ?

Elle releva la tête et tournant vers son père ses yeux humides et étincelants :

— Les circonstances ne sont plus les mêmes, dit-elle, j'aime Jacques Marly !

En même temps elle se jetait de nouveau dans les bras de son père.

Benoît Sombernon ne brillait ni par l'esprit ni par le courage, mais il adorait sa fille, et il avait l'intelligence du cœur. Cet aveu d'amour, si nettement et franchement articulé, était imprégné d'une si éloquente tendresse ; on sentait si bien que la femme qui le prononçait était prise corps et âme par sa passion, que le vieux père en fut remué jusqu'au fond des entrailles. Il serra fortement l'enfant dans ses bras et la couvrit de baisers mêlés de larmes.

— Tu l'aimes, murmura-t-il d'une voix coupée par l'émotion, tu l'aimes ? Cela dit tout et tu n'a pas besoin d'autres excuses. Je te comprends, ma Thérèse, car j'ai été comme toi. Quand j'étais le fiancé de ta mère, j'aurais signé ma propre condamnation, pourvu qu'on me laissât aimer à ma guise celle que j'avais choisie !

Il déposa doucement sa fille dans un fauteuil, près de la table, puis, sans ajouter un mot, il se dirigea vers la vieille armoire de chêne, en tira un encrier et une plume et les plaçant devant Thérèse :

— Mon enfant, dit-il, tu es l'unique héritière de ta mère, et la succession est à toi. Tu as le droit d'en disposer selon ton cœur et comme bon te semble. Signe, et, pour te prouver que je m'associe à ton acte de reconnaissance et de tendresse envers Jacques Marly, je signerai après toi.

Elle prit la plume, signa, et il en fit autant. Puis, quand le sacrifice fut accompli, Thérèse saisit la tête de son père dans ses mains et la baisa pieusement et silencieusement.

Ils étaient encore serrés l'un contre l'autre, étreints dans la même effusion d'amour et de renoncement, quand la sonnette tinta lentement dans l'antichambre.

C'est le comte qui revient chercher son acte ! s'écria Thérèse avec un frisson de répugnance... Je ne veux pas le revoir... Je te laisse régler tout avec lui.

Elle baisa une dernière fois le bonhomme au front, et tandis que Sombernon allait ouvrir à M. d'Entrevernes, elle se sauva dans sa chambre.

VIII

Le ministère s'éveille dans la calme fraîcheur d'une claire matinée de septembre. Il est à peine neuf heures et demie. Les escaliers sont solitaires, et dans les couloirs déserts on ne rencontre que les garçons de bureau. C'est l'heure où, ayant quitté leur habit d'uniforme et revêtu une blouse grise, ils se livrent au balayage des pièces occupées par les employés. On entend de tous côtés un bruit d'eau jaillissant des fontaines installées sur les paliers. Les portes de chaque cellule, ouvertes sur le couloir, laissent voir aux rares passants la façon toute sommaire dont s'opère ce nettoyage matinal : Un coup de plumeau sur la cheminée, les tables et les cartons ; un coup de balai ou de brosse sur le parquet ; une fenêtre entrebâillée pour aérer la pièce, et c'est tout. En un tour de main, les carafes sont remplies à la fontaine, les cuvettes sont fourbies à l'aide de la serviette qui sert à la toilette de l'employé et que le Matériel renouvelle une fois par semaine. Il est dix heures. Déjà les sonnettes des directeurs généraux commencent à tinter frénétiquement. Les chefs et les sous-chefs zélés débouchent à l'angle des corridors, et les garçons de bureau rendossent leur habit à boutons de métal.

(*A suivre*)